

pour \$16,000,000 de grains, d'engrais chimiques et de matières de pulvérisation sur une base coopérative afin d'augmenter leurs récoltes et leurs bestiaux.

L'histoire des coopératives de consommation au Canada n'a pas été encourageante, bien que les premiers efforts coopératifs au pays aient été tentés dans le domaine de la consommation. La seule société qui a eu une longue et heureuse carrière est la Coopérative anglo-canadienne Limitée, à Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse. Cette société est entrée dans les affaires en 1906 avec un petit magasin à Sydney Mines; elle possède maintenant des succursales à North Sydney, Glace Bay, Florence et Cranberry. Elle écoule des épicerie, des merceries, des viandes et des vêtements pour hommes et exploite aussi une boulangerie, une laiterie et un magasin de tailleur. C'est un exemple de succès le plus complet dans le champ de la coopération entre consommateurs au Canada et sur le continent depuis 35 ans.

Coopératives de pêcheurs.—La coopération entre pêcheurs sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique est d'origine récente. Les renseignements fournis par le Ministère des Pêcheries notent l'établissement d'une coopérative de pêcheurs sur les côtes de l'Atlantique en 1924. Cette société a été organisée à Tignish dans l'Île du Prince-Edouard. Aucune nouvelle société ne s'est formée jusqu'en 1930. Il s'en forme alors au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse. A compter de cette dernière année, de nouvelles sociétés naissent tous les ans et, en 1942, on en compte 67 qui fonctionnent cette année-là. Le chiffre total des affaires de ces 67 sociétés s'élève à \$2,628,380. Le nombre estimatif de membres dans les sociétés qui font rapport est de 4,826.

Les coopératives de pêcheurs s'occupent d'autres initiatives que la vente et la préparation du poisson. Sur les deux côtes elles achètent en commun leurs engins de pêche par l'entremise de leurs sociétés de ventes. Sur la côte de l'Est spécialement, plusieurs groupes fonctionnent comme magasins coopératifs et fournissent aux membres certaines nécessités ménagères comme les épicerie, les viandes et les produits laitiers.

Syndicats de crédit.—Le développement des syndicats de crédit est devenu une partie importante du mouvement coopératif au Canada.

Le premier relevé de l'étendue et des progrès des syndicats de crédit au Canada a été terminé par la division de l'Economie, service des Marchés, Ministère fédéral de l'Agriculture, en février 1941. Il a paru dans *L'Economiste Agricole* de décembre 1940 et de février 1941 et plus tard en tirage à part. Ce relevé donne un résumé complet de la législation qui régit ces sociétés dans chaque province et aussi un résumé statistique des affaires de chacune.

Des syndicats de crédit peuvent maintenant être formés, subordonnement à une législation spéciale, dans toute province du Canada. Leur premier et principal objectif est l'épargne. Les épargnes trop petites pour être déposées dans une banque sont confiées chaque semaine au trésorier du groupe. Vingt-cinq cents constituent généralement le montant hebdomadaire épargné, bien que plusieurs syndicats acceptent des sommes moindres. Le secret, bien entendu, est la régularité des épargnes. Des prêts sont consentis aux membres qui ont besoin de crédit à même les fonds accumulés de cette façon. Ces prêts ne sont consentis que pour fins de prévoyance ou de production.

Les syndicats de crédit locaux prêtent de l'argent pour acquitter des factures, acheter des meubles ou des accessoires ménagers et pour les soins médicaux et dentaires, les frais d'hôpital, de naissance, de funérailles et autres fins de même nature. L'intérêt sur ces prêts est habituellement de 1 p.c. par mois sur le solde impayé. Ceci est beaucoup moins que ce que prennent les compagnies de petits prêts et les